

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT Indre (36)

COMMUNE SAINT-AUSTRILLE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet de suppression d'un passage à niveau de
la ligne SNCF n° 590 000 Les Aubrais à Montbarban (PN 176)
sur le territoire de la commune de Saint-Austrille

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de suppression d'un passage à niveau de la ligne n°590050
les Arbres à Monhauban (PN 176) sur le territoire de la commune de
Saint-Aoustille

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 36-2022-12-15-07004 en date du 15 décembre 2022 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : D'INDRE

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. Hubert JOUOT qualité Vice Anival, 2^e section

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 6 janvier 2023 au 24 janvier 2023

les vendredi 6 janvier 2023 de 9h à 12h et de _____ à _____

les mardi 24 janvier 2023 de 14h30 à 17h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Saint-Aoustille

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 32 pages feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

mairie de S^t Aoustille

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie de S^t Aoustille

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Vendredi 6 janvier 2023 de 09h à 12h et de _____ à _____

les mardi 24 janvier 2023 de 14h30 à 17h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique Non n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 6 janvier 2023 de 09 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

Aucune personne ne s'est présentée.
J'ai rencontré le maire de la commune.

2 Commissaire-enquêteur
Hubert Jourd

Y. Jourd

42

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-les directement au commissaire enquêteur.

Permanence du mardi 26 janvier de 14h30 à 17h30

Avant le début de la permanence, je me suis rendu en 6 lieux ; j'ai constaté l'absence de l'affichage.

Aucune personne ne s'est présentée à la permanence.

J'ai rencontré M. le Maire en début de permanence.

2. Commissaire enquêteur
Hubert Joubert

47 Joubert